



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 3 novembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 17h32 et levée à 20h00

Etaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; SIMONIN Philippe ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

Etaient excusés :

G.B.M : BOUVET Nathalie suppléante de Mme ROCHDI Karima ; COUDRY Sébastien ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUGUET Damien suppléant de Mme MICHEL Marie-Thérèse ; LEGAIN Damien ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROCHDI Karima ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Guillaume BAILLY

Procuration de vote :

Mandants : LEMERCIER Myriam ; MONNIER Alain ;
Mandataires : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude

Objet : 6C. Marché de traitement des déchets issus de la déchetterie provisoire de Tarcenay
2020/11_16-42

DÉCHETTERIES

MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DE LA DÉCHETTERIE PROVISOIRE DE TARCENAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président

La cessation d'activité de la déchetterie d'Ornans est actée au 31 décembre 2020 pour permettre l'implantation de l'entreprise RIVEX.

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle déchetterie et pour permettre à la population d'Ornans d'évacuer ses déchets, il est nécessaire de procéder à des consultations pour le fonctionnement d'une déchetterie provisoire.

Il s'agit de lancer une consultation portant sur le traitement des déchets issus de la déchetterie provisoire **de Tarcenay**, charge aux titulaires de mettre à disposition des bennes et d'assurer le transport et le traitement des déchets, suite à la fermeture de la déchetterie actuelle sur Ornans.

Au vu de la configuration spécifique du terrain, il sera exigé des bennes à trappes latérales permettant aux usagers de déposer leurs déchets depuis le sol.

La consultation sera lancée afin de mettre en place un marché à bons de commande, sans minimum, ni maximum, selon la procédure de consultation des appels d'offres ouverts.

La durée du marché sera de un an, renouvelable deux fois une année, soit une durée totale maximum de 3 ans. Le montant total du marché, toutes reconductions confondues, est estimé de 426 000 €.

La consultation sera composée de 5 lots techniques définis ci-dessous.

La structuration du marché envisagé est la suivante :

Intitulé	Allotissement	Estimation annuelle
Traitement des déchets - Tarcenay	Lot 1 : traitement des incinérables	12 000 €
	Lot 2 : traitement des déchets de chantier	80 000 €
	Lot 3 : traitement des cartons/ferrailles	20 000 €
	Lot 4 : traitement des gravats	15 000 €
	Lot 5 : traitement des gravats déchets dangereux et spéciaux (DDS)	15 000 €
TOTAL		142 000 €

À l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Valide les termes de la consultation à lancer, à savoir le traitement des déchets issus de la déchetterie provisoire de Tarcenay, sur 1 an renouvelable 2 fois, sur 5 lots techniques, selon la procédure des appels d'offres ouverts,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces marchés, après attribution par la CAO.**

Envoyé en préfecture le 10/11/2020
Reçu en préfecture le 10/11/2020
Affiché le **10 NOV. 2020**
ID : 025-252508247-20201103-2020_11_16_42-DE

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 10/11/2020
Reçu en préfecture le 10/11/2020
Affiché le **SLO**
ID : 025-252508247-20201103-2020_11_16_42-DE